

# MESURE ET AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE

## CENTRE CULTUREL

RUE FABIAN MARTIN

69780 MIONS



AU 2/09/09

## COMMUNE DE MIONS

REFERENCE BATIMENT: N°23

## INTRODUCTION

Accèsométrie a procédé à l'audit d'accessibilité du centre culturel.

La visite s'est déroulée le 2 septembre 2009.

Ce diagnostic s'inscrit dans les obligations réglementaires issues de la loi du 11 février 2005. Il prend en compte les différents types de handicap.

Le diagnostic du site repose sur deux phases :

- L'état des lieux et l'analyse critique,
- Les préconisations chiffrées.

Pour une plus grande compréhension des résultats, il est fortement recommandé de lire, au préalable, la note méthodologique.

# SOMMAIRE

<b>FICHE D'IDENTITE DU SITE</b>	<b>4</b>
<b>NOTE METHODOLOGIQUE</b>	<b>5</b>
<b>RESULTATS DU DIAGNOSTIC DU CENTRE CULTUREL</b>	<b>12</b>
Fiche de synthèse	13
Localisation des obstacles	14
Fiche récapitulative	15
Fiches de préconisations	18
<b>POINTS D'AMELIORATION D'USAGE POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP</b>	<b>46</b>
<b>LEXIQUE</b>	<b>53</b>

## FICHE D'IDENTITE

N°23

CENTRE CULTUREL

**ADRESSE :** Rue Fabian martin  
69780 MIONS**VOCATION :** Culturel**ANNEE DE CONSTRUCTION :** 1983**SURPERFICIE :** 1 061 m<sup>2</sup>**NOMBRE DE BATIMENT :** 1 bâtiment (RDC)

### PLAN DE MASSE



## NOTE METHODOLOGIQUE

Chaque site est traité dans sa globalité suivant la méthode Accèsmétrie<sup>®</sup>.

Cette méthode comporte 7 étapes, décrites ci-après, et permet d'étudier les conditions d'accès au site concerné, depuis les différents modes d'accès (parking, bus), jusqu'aux différentes fonctions du site.

### a. Descriptif des étapes de la méthode

#### 1. L'analyse fonctionnelle du lieu

Il s'agit de définir les fonctions, missions et services devant être rendus au public dans ce lieu.

#### 2. La construction du schéma d'audit

Pour chaque fonction, il s'agit de mettre sous forme schématique, le trajet physique depuis l'abord du lieu jusqu'à l'accès à la fonction. L'intégration de ces différents trajets permet d'obtenir le schéma de l'audit qui synthétise tous les cheminements et tous les obstacles rencontrés sur ce cheminement.

#### 3. L'audit sur place

L'audit est réalisé sur le lieu par une équipe d'Accèsmétrie<sup>®</sup> composée d'un auditeur et d'un préconisateur-chiffreur.

A partir du schéma d'audit, le progiciel Accèsmétrie<sup>®</sup> construit un questionnaire d'audit. Chaque élément de cheminement et chaque équipement susceptible d'être rencontré fait l'objet d'un « module de base » (ascenseur, escalier, banque d'accueil, ...) qui regroupe toutes les questions réglementaires et normatives que l'on doit se poser pour évaluer le niveau d'accessibilité.

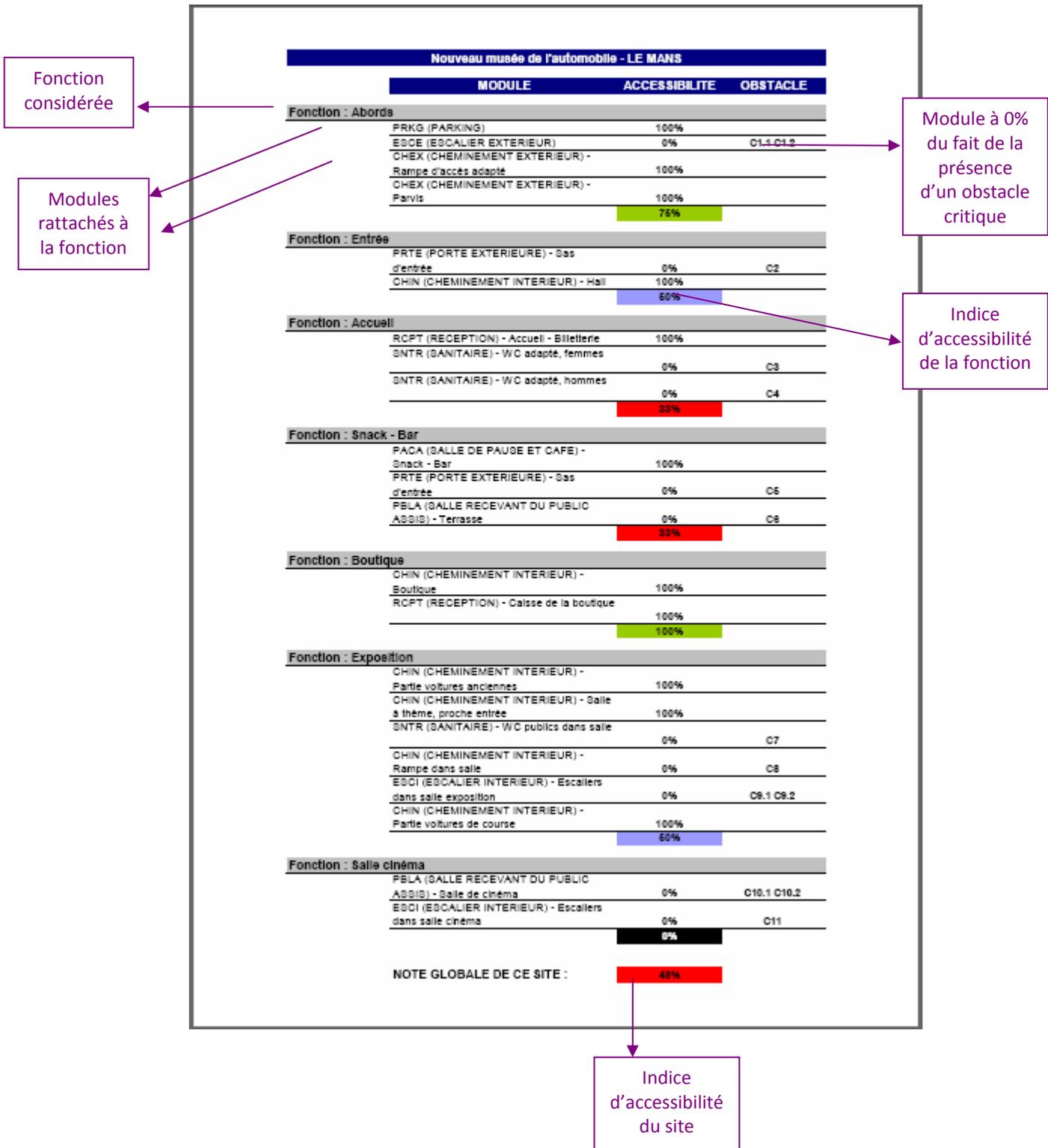
Le questionnaire est rempli au fur et à mesure de la visite sur le site.

#### 4. Le calcul de l'indice Accèsmétrie<sup>®</sup>

Les réponses collectées sont analysées par le progiciel Accèsmétrie<sup>®</sup> qui permet de calculer le niveau d'accessibilité du lieu étudié. Il varie entre 0% et 100%.

L'obtention de 100% pour le lieu audité signifie que l'intégralité des normes et règlements existants en matière d'accessibilité est respectée.

Exemple d'un calcul d'indice :



## 5. La détermination et la mise en évidence des obstacles critiques

Au cours de l'audit, à l'occasion de chaque module de base, les auditeurs mesurent précisément les dimensions et les caractéristiques des éléments de cheminement. Chaque fois que l'une de ces mesures laisse apparaître que l'accès des personnes handicapées est impossible, l'auditeur met en évidence le caractère « critique » de l'obstacle rencontré. Chaque obstacle critique est photographié.

Ainsi pour chacun des bâtiments, ACCESMETRIE fournit le détail de l'ensemble des obstacles critiques rencontrés. Le rapport comprend une description de chaque obstacle critique, accompagnée d'une photographie.

Les obstacles critiques sont repérés grâce au logigramme fonctionnel et à la photographie.

Les obstacles peuvent être de trois niveaux :

- L'obstacle peut être seulement critique, il est noté « C » ou « OC ». L'obstacle traduit une non-conformité qui va poser problème à une personne en situation de handicap dans son déplacement ou dans l'utilisation d'un dispositif en autonomie. Cela entraîne une note nulle pour le module de base considéré.
- L'obstacle peut être disqualifiant, il est noté « D » ou « OD » : d'une part l'obstacle est reconnu comme étant infranchissable pour une personne en situation de handicap en autonomie, mais il empêche de plus l'accès au reste de la fonction. Cela entraîne une note nulle pour la fonction.
- L'obstacle peut être éliminatoire, il est noté « E » ou « OE » : L'obstacle est reconnu comme étant infranchissable pour une personne en situation de handicap en autonomie, et il empêche un quelconque accès au site. Cela entraîne une note nulle pour le site.

Les obstacles sont notés par un préfixe dépendant de leur nature, OC par exemple, suivit d'une numérotation correspondant à l'ordre dans lequel ils sont rencontrés dans le logigramme.

## 6. Les préconisations de solutions d'amélioration pour les obstacles critiques

Pour chaque obstacle critique relevé sur ce site, Accèsmétrie conçoit une fiche de préconisation. Elle reprend la description et la photo de l'obstacle, la description d'une solution technique réaliste conçue par un préconisateur-chiffreur pour éliminer cet obstacle. Les préconisations sont assorties d'une évaluation économique.

Le chiffrage s'entend **hors taxes (HT)** et **hors maîtrise d'œuvre**.

Des renvois vers d'autres obstacles critiques, indiqués par « Voir OC n°X » (X étant le numéro de l'obstacle critique), peuvent exister. Ce renvoi indique que l'obstacle relevé a été résolu dans le numéro de l'obstacle cité.

Le tableau de chiffrage comporte également une indication sur la complexité des travaux à réaliser suivant une échelle simple :

- Léger : Travaux simples sans gêne occasionnée ;

- Moyen : Travaux pouvant perturber le fonctionnement de l'établissement (ex : aménagement d'un sanitaire) ;
- Lourd : Travaux pouvant nécessiter la fermeture de l'établissement ou occasionnant une gêne très importante (ex : pose d'un ascenseur).

Les travaux d'un bâtiment sont considérés comme lourds si au moins une des préconisations est considérée comme lourde. Ils sont considérés comme moyens si aucune préconisation n'est considérée comme lourde et si au moins une des préconisations est considérée comme moyenne. Les préconisations d'un bâtiment sont considérées comme légères si toutes les préconisations sont considérées comme légères.

**Exemple de fiche de préconisation :**

MAITRE D'OUVRAGE  
**CONSEIL GENERAL DE LA SARTHE**

Site  
Nouveau musée de l'automobile - LE MANS

Localisation  
9 place Luigi Chinetti  
LE MANS

Obstacle critique n° **C9.1**

Fonction Exposition  
**ESCI (ESCALIER INTERIEUR) - Escaliers dans salle exposition**

Description  
**Nez de marche glissant, contremarche non contrastée et absence de bande d'éveil**

Principe

Poser un revêtement antidérapant de couleur contrastée sur les nez de marche  
+  
Contraster les première et dernière contremarches en descente.  
+  
Marquer la première marche en descente en bande d'éveil podotactile.

ESCALIER mise en conformité	qsis estim	estim unit HT	détail € HT	TOTAL € HT
Nombre d'escalier :	1			
Revêtement anti-dérapant Contraste des contremarches Bande podotactile intérieure				
<b>TOTAL</b>				<b>900</b>
Complexité des travaux :				<b>Léger</b>

Type de la déficience concernée

Numéro de l'obstacle critique

Photographie de l'obstacle critique

Tableau de l'évaluation financière

Complexité des travaux

Repérage et description de l'obstacle critique rencontré

Description d'une solution technique réaliste conçue pour éliminer cet obstacle

Fiche de préconisation - ©Accèsmétrie

## 7. Mesure du niveau d'accessibilité obtenu après préconisations

Le progiciel Accèsométrie<sup>®</sup> permet de mesurer le gain en indice apporté par la résolution des obstacles critiques d'un site.

Ainsi, pour chaque site audité est précisé le nouvel indice d'accessibilité obtenu une fois l'ensemble des préconisations mis en œuvre.

### b. Les indicateurs utilisés

#### L'indice ACCESMETRIE<sup>®</sup>

C'est un nombre compris entre 0 et 100 mesurant le niveau d'accessibilité réglementaire d'un site ou de l'un de ses composants. La mesure de l'indice ACCESMETRIE<sup>®</sup> d'un site existant consiste à évaluer la proportion de contraintes réglementaires effectivement respectées.

### c. Les niveaux d'accessibilité et leur code couleur

- **Totalement inaccessible (couleur Noire)** : Se dit d'un site, ou du composant d'un site, qui théoriquement n'est pas accessible aux personnes en situation de handicap et qui n'a pas le potentiel de le devenir par des moyens réalistes et raisonnables.
- **Inaccessible (couleur Rouge)** : Se dit d'un lieu qui théoriquement n'est pas accessible aux personnes en situation de handicap, même lorsqu'elles sont accompagnées. Il a le potentiel de devenir accessible.
- **Accessible accompagné (couleur Bleu)** : Se dit d'un site théoriquement accessible aux personnes en situation de handicap dès lors qu'elles sont accompagnées ou aidées.
- **Accessible en autonomie (couleur Verte)** : Se dit d'un site théoriquement accessible par des personnes en situation de handicap capables de se déplacer seules.

INDICE	TYPE D'ACCES	COULEUR
Entre 0 et 24%	Totalement inaccessible	Noir
Entre 25 et 49%	Non accessible	Rouge
Entre 50 et 74%	Accessible accompagné	Bleu
Entre 75 et 100%	Accessible en autonomie	Vert

**Il est important de souligner que le seul indice d'accessibilité ne suffit pas à qualifier le niveau réel d'accessibilité d'un site.**

**De part la nature pénalisante de la méthode (0% attribué à un module dès la présence d'un obstacle, quel qu'il soit), il est en effet indispensable d'agrèger cet indice avec le nombre d'obstacles détectés, le montant des travaux préconisés et l'indice potentiel atteint après résolution des travaux.**

Un site peut ainsi être gratifié d'un indice très mauvais car tous ses modules ou presque possèdent un obstacle sans pour autant que le montant des préconisations soit important.

L'analyse conjointe des ces 4 indicateurs permet ainsi de qualifier précisément et objectivement le niveau d'accessibilité du site.

#### d. Guide de lecture des résultats

Pour chaque entité (site), sont présentés :

- Une fiche récapitulative en deux pages :
  - Première page :

Indice d'accessibilité actuel

FICHE RECAPITATIVE			
CLIENT	MISSION	SITE	ACCESSIBILITE
Client Y	Audit d'accessibilité	Bâtiment X	61%

Fonctions retenues pour l'analyse du bâtiment, avec leur indice respectif

FONCTION	OBSTACLE	ACCESSIBILITE
Abord	C1 C2.1 C2.2	0%
Entrée		89%
Accueil		100%
Conférence	C3 C4	33%
Salle pédagogique	C5.1 C5.2	50%
Visite musée	C6	79%
Administration	C7	93%

OBSTACLE	PRECONISATION	COUT	Gain de la fonction
C1 : PARKING	Baliser une place réglementaire sur le parking employés	700 €	50%
C2.1 : CHEMINEMENT EXTERIEUR DE PLAIN PIED	Changer les grilles pour un caillebotis à mailles carrées	700 €	25%
C2.2 : CHEMINEMENT EXTERIEUR DE PLAIN PIED	Equiper l'entrée sur rue d'un interphone et aide à la personne	1 300 €	25%
C3 : CHEMINEMENT INTERIEUR DE PLAIN PIED	Changer les ouvrants pour des vantaux tiercés	3 200 €	33%
C4 : ESCALIER INTERIEUR	Poser une plate forme oblique	20 400 €	33%
C5.1 : ESCALIER INTERIEUR	Voir OC n° 4	0 €	25%
C5.2 : ESCALIER INTERIEUR	Poser une plate forme oblique sur l'escalier vers le sous sol	30 000 €	25%
C6 : ESCALIER INTERIEUR	Poser une main courante sur écuyers	1 600 €	20%
C7 : CHEMINEMENT INTERIEUR DE PLAIN PIED	Modifier le panneau d'exposition (Passage 2ème étage vers salle de repas)	0 €	10%

**MONTANT TOTAL NOUVELLE ACCESSIBILITE DU SITE** **57 900 €** **98%**

Détail des obstacles critiques rencontrés, accompagné d'une description sommaire des préconisations, de leur montant et de leur apport en termes d'accessibilité. Pour plus de détails se référer à la fiche de préconisation correspondante au numéro de l'obstacle critique

Montant global des préconisations

Indice d'accessibilité obtenu après réalisation de l'ensemble des préconisations

- o Deuxième page : Description des cheminements et équipements élémentaires utilisés pour décrire l'ensemble des fonctions avec indication de leur indice et des obstacles rencontrés. L'indice de chaque module et de chaque fonction est précisé.

Nouveau musée de l'automobile - LE MANS		
MODULE	ACCESSIBILITE	OBSTACLE
<b>Fonction : Abords</b>		
PRKG (PARKING)	100%	
ESCE (ESCALIER EXTERIEUR)	0%	C1.1 C1.2
CHEX (CHEMINEMENT EXTERIEUR) - Rampe d'accès adapté	100%	
CHEX (CHEMINEMENT EXTERIEUR) - Parvis	100%	
	<b>75%</b>	
<b>Fonction : Entrée</b>		
PRTE (PORTE EXTERIEURE) - Sas d'entrée	0%	C2
CHIN (CHEMINEMENT INTERIEUR) - Hall	100%	
	<b>60%</b>	
<b>Fonction : Accueil</b>		
RCPT (RECEPTION) - Accueil - Billetterie	100%	
SNTR (SANITAIRE) - W/C adapté, femmes	0%	C3
SNTR (SANITAIRE) - W/C adapté, hommes	0%	C4
	<b>33%</b>	
<b>Fonction : Snack - Bar</b>		
PACA (SALLE DE PAUSE ET CAFE) - Snack - Bar	100%	
PRTE (PORTE EXTERIEURE) - Sas d'entrée	0%	C5
PBLA (SALLE RECEVANT DU PUBLIC ASSIS) - Terrasse	0%	C8
	<b>33%</b>	
<b>Fonction : Boutique</b>		
CHIN (CHEMINEMENT INTERIEUR) - Boutique	100%	
RCPT (RECEPTION) - Caisse de la boutique	100%	
	<b>100%</b>	
<b>Fonction : Exposition</b>		
CHIN (CHEMINEMENT INTERIEUR) - Partie voitures anciennes	100%	
CHIN (CHEMINEMENT INTERIEUR) - Salle à thème, proche entrée	100%	
SNTR (SANITAIRE) - W/C publics dans salle	0%	C7
CHIN (CHEMINEMENT INTERIEUR) - Rampe dans salle	0%	C8
ESCI (ESCALIER INTERIEUR) - Escaliers dans salle exposition	0%	C8.1 C8.2
CHIN (CHEMINEMENT INTERIEUR) - Partie voitures de course	100%	
	<b>60%</b>	
<b>Fonction : Salle cinéma</b>		
PBLA (SALLE RECEVANT DU PUBLIC ASSIS) - Salle de cinéma	0%	C10.1 C10.2
ESCI (ESCALIER INTERIEUR) - Escaliers dans salle cinéma	0%	C11
	<b>0%</b>	
<b>NOTE GLOBALE DE CE SITE :</b>		<b>45%</b>

- Le détail des préconisations : Pour chaque obstacle critique relevé, une préconisation est présentée au travers d'une fiche. Cette fiche intègre une description précise de l'obstacle accompagnée d'une photographie, une solution technique réaliste conçue par un préconisateur-chiffreur pour éliminer cet obstacle. Les préconisations sont assorties d'une évaluation économique.

**Le chiffrage est hors taxes (HT) et hors maîtrise d'œuvre.**

# RESULTATS DU DIAGNOSTIC DU CENTRE CULTUREL



# 23

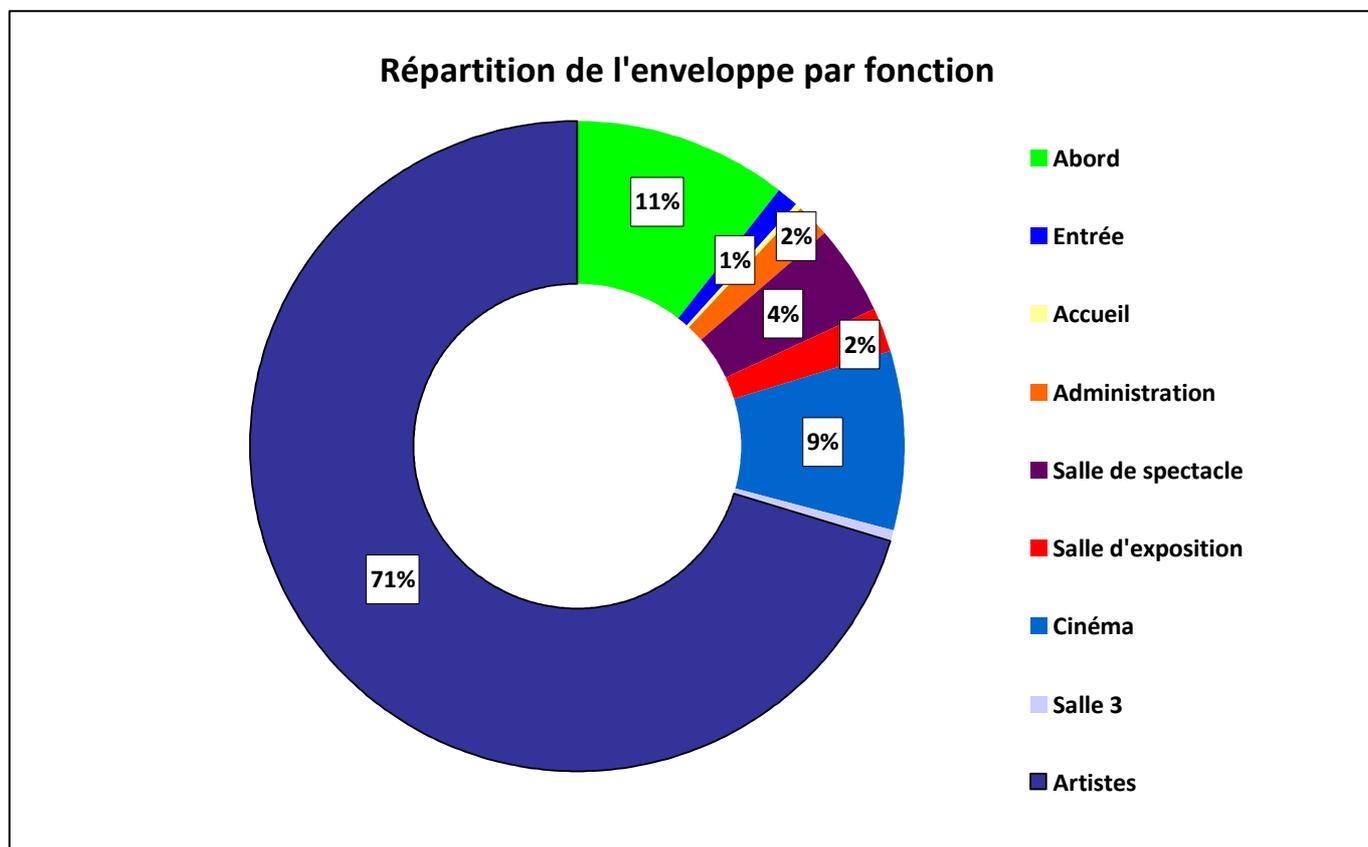
## Centre culturel

Indice d'accessibilité actuel : **37%**  
 Indice d'accessibilité potentiel : **95%**  
 Nombre d'obstacles critiques : 28  
 Enveloppe globale : **92 850 € HT**



Résultats fonctions systématiques	Indice d'accessibilité	Nombre d'obstacles	Enveloppe (€ HT)
Abord	<b>20%</b>	4	<b>9 800 €</b>
Entrée	<b>50%</b>	2	<b>1 000 €</b>
Accueil	<b>50%</b>	1	<b>400 €</b>

Résultats fonctions spécifiques	Indice d'accessibilité	Nombre d'obstacles	Enveloppe (€ HT)
Administration	<b>67%</b>	1	<b>1 500 €</b>
Salle de spectacle	<b>50%</b>	3	<b>4 000 €</b>
Salle d'exposition	<b>50%</b>	2	<b>2 200 €</b>
Cinéma	<b>0%</b>	6	<b>8 300 €</b>
Salle 3	<b>50%</b>	1	<b>300 €</b>
Artistes	<b>0%</b>	8	<b>65 350 €</b>



## LOCALISATION DES OBSTACLES

Les obstacles sont indiqués sur les plans en fonction de leur localisation.

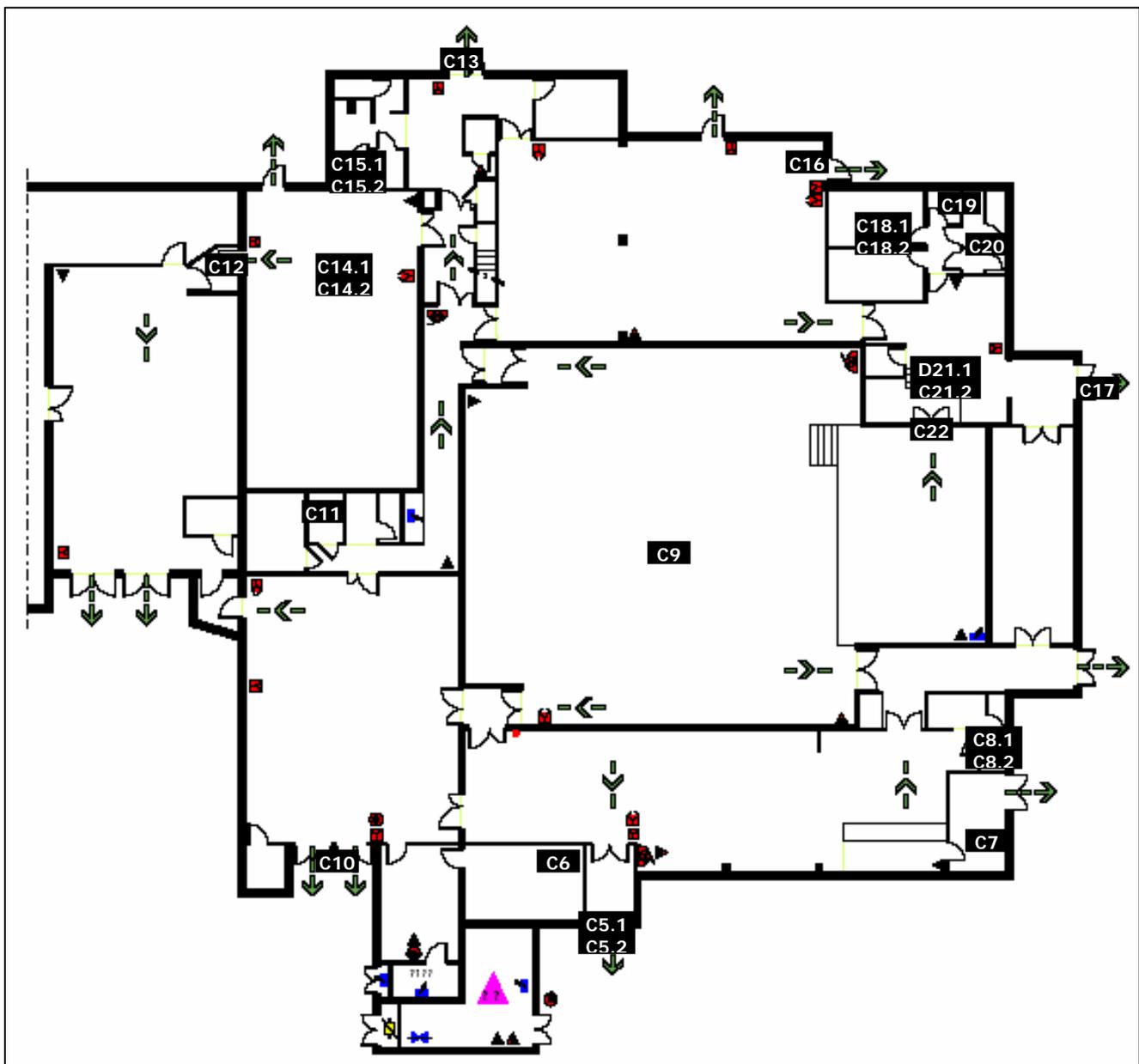
Les obstacles sont localisés avec leur identifiant.

*Exemple :* **C10** correspond à l'obstacle n°10 des fiches de préconisations (Présence d'un paillason non conforme).

N°23

CENTRE CULTUREL

NIVEAU : Rez-de-chaussée



## FICHE RECAPITULATIVE

CLIENT	MISSION	SITE	ACCESSIBILITE
VILLE DE MIONS	Diagnostic des conditions d'accessibilité aux personnes handicapées de 31 ERP	023 - Centre culturel	37%

FONCTION	OBSTACLE	ACCESSIBILITE
Abord	C1 C2 C3 C4	20%
Entrée	C5.1 C5.2	50%
Accueil	C6	50%
Administration	C7	67%
Salle de spectacle	C8.1 C8.2 C9	50%
Salle d'exposition	C10 C11	50%
Cinéma	C12 C13 C14.1 C14.2 C15.1 C15.2	0%
Salle 3	C16	50%
Artistes	C18.1 C18.2 C19 C20 D21.1 C21.2 C	0%

TYPE	OBSTACLE	PRECONISATION	COUT	Gain de la fonction
	C1 : PRKG (PARKING) - Visiteurs	Poser une signalisation verticale conforme	400 € HT	20%
	C2 : PRKG (PARKING) - Personnel	Créer une place de stationnement surélevée conforme avec une signalisation	5 000 € HT	20%
	C3 : CHEX (CHEMINEMENT EXTERIEUR) - Depuis le parking personnel	Refaire le revêtement de sol et créer un bateau conforme	4 000 € HT	20%
	C4 : CHEX (CHEMINEMENT EXTERIEUR) - Abords porches	Poser une bande podotactile	400 € HT	20%
	C5.1 : PRTE (PORTE EXTERIEURE) - Entrée principale	Déplacer le boîtier d'appel et le dispositif d'ouverture	700 € HT	25%
 	C5.2 : PRTE (PORTE EXTERIEURE) - Entrée principale	Poser un paillason conforme	300 € HT	25%
	C6 : BURE (BUREAU) - Accueil	Poser une tablette de lecture et d'écriture conforme	400 € HT	25%
	C7 : PACA (SALLE DE PAUSE ET CAFE)	Remplacer la porte existante par une porte de 90 cm	1 500 € HT	33%
	C8.1 : SNTR (SANITAIRE) - Du bar	Adapter les équipements pour rendre conforme le sanitaire	1 000 € HT	13%
	C8.2 : SNTR (SANITAIRE) - Du bar	Adapter le lavabo et déplacer le miroir	1 000 € HT	13%
	C9 : PBLA (SALLE RECEVANT DU PUBLIC ASSIS) - Salle de spectacle	Poser et baliser une boucle à induction magnétique	2 000 € HT	25%
 	C10 : PRTE (PORTE EXTERIEURE) - Accès depuis le parking	Poser un paillason conforme	1 200 € HT	23%
	C11 : SNTR (SANITAIRE) - Proche salle d'exposition	Adapter le lavabo et déplacer le miroir	1 000 € HT	23%
	C12 : CHIN (CHEMINEMENT INTERIEUR) - Accès cinéma depuis le hall médiathèque	Poser des bandes de vigilance	100 € HT	25%
	C13 : PRTE (PORTE EXTERIEURE) - Sortie cinéma	Poser un paillason conforme	300 € HT	25%
	C14.1 : PBLA (SALLE RECEVANT DU PUBLIC ASSIS) - Cinéma	Créer des emplacements aménagés pour les U.F.R.	4 000 € HT	12%
 	C14.2 : PBLA (SALLE RECEVANT DU PUBLIC ASSIS) - Cinéma	Equiper l'escalier et poser une boucle à induction magnétique	2 300 € HT	12%

	C15.1 : SNTR (SANITAIRE) - Proche cinéma	Adapter et compléter les équipements du sanitaire	600 € HT	12%
	C15.2 : SNTR (SANITAIRE) - Proche cinéma	Adapter le lavabo et déplacer le miroir	1 000 € HT	12%
	C16 : PBLA (SALLE RECEVANT DU PUBLIC ASSIS) - Salle 3	Poser des bandes de vigilance	300 € HT	50%
	C17 : PRTE (PORTE EXTERIEURE) - Depuis le parking	Créer une rampe avec un palier conforme devant la porte	3 000 € HT	15%
	C18.1 : VSTR (VESTIAIRE) - Loge (x2)	Poser un lit de change	750 € HT	8%
	C18.2 : VSTR (VESTIAIRE) - Loge (x2)	Déplacer et modifier le lavabo pour le rendre conforme	900 € HT	8%
	C19 : DCHE (DOUCHE)	Créer un sanitaire - douche adapté à tous	7 000 € HT	15%
	C20 : SNTR (SANITAIRE)	Obstacle traité en OC 19	0 € HT	15%
	D21.1 : ESCI (ESCALIER INTERIEUR) - Accès à la scène depuis les loges	Installer un élévateur	50 000 € HT	8%
	C21.2 : ESCI (ESCALIER INTERIEUR) - Accès à la scène depuis les loges	Equiper l'escalier pour le rendre conforme	2 100 € HT	8%
	C22 : CHIN (CHEMINEMENT INTERIEUR) - Scène	Changer les ouvrants par des vantaux tiercés	1 600 € HT	15%

**MONTANT TOTAL**  
**NOUVELLE ACCESSIBILITE DU SITE**

**92 850 € HT**

**95%**

MODULE	ACCESSIBILITE	OBSTACLE
<b>Fonction : Abord</b>		
PRKG (PARKING) - Visiteurs	0%	C1
CHEX (CHEMINEMENT EXTERIEUR) - Depuis le parking visiteurs	100%	
PRKG (PARKING) - Personnel	0%	C2
CHEX (CHEMINEMENT EXTERIEUR) - Depuis le parking personnel	0%	C3
CHEX (CHEMINEMENT EXTERIEUR) - Abords porches	0%	C4
	20%	
<b>Fonction : Entrée</b>		
PRTE (PORTE EXTERIEURE) - Entrée principale	0%	C5.1 C5.2
CHIN (CHEMINEMENT INTERIEUR) - Hall d'entrée	100%	
	50%	
<b>Fonction : Accueil</b>		
CHIN (CHEMINEMENT INTERIEUR) - Accès bureau d'accueil	100%	
BURE (BUREAU) - Accueil	0%	C6
	50%	
<b>Fonction : Administration</b>		
CHIN (CHEMINEMENT INTERIEUR) - Accès au bureau	100%	
BURE (BUREAU)	100%	
PACA (SALLE DE PAUSE ET CAFE)	0%	C7
	67%	
<b>Fonction : Salle de spectacle</b>		
CHIN (CHEMINEMENT INTERIEUR) - Bar	100%	
RCPT (RECEPTION) - Comptoir du bar	100%	
SNTR (SANITAIRE) - Du bar	0%	C8.1 C8.2
PBLA (SALLE RECEVANT DU PUBLIC ASSIS) - Salle de spectacle	0%	C9
	50%	
<b>Fonction : Salle d'exposition</b>		
CHIN (CHEMINEMENT INTERIEUR) - Accès à la salle depuis le hall d'entrée	100%	
PRTE (PORTE EXTERIEURE) - Accès depuis le parking	0%	C10
CHIN (CHEMINEMENT INTERIEUR) - Salle d'exposition	100%	
SNTR (SANITAIRE) - Proche salle d'exposition	0%	C11
	50%	
<b>Fonction : Cinéma</b>		
CHIN (CHEMINEMENT INTERIEUR) - Accès cinéma depuis le hall médiathèque	0%	C12
PRTE (PORTE EXTERIEURE) - Sortie cinéma	0%	C13
PBLA (SALLE RECEVANT DU PUBLIC ASSIS) - Cinéma	0%	C14.1 C14.2
SNTR (SANITAIRE) - Proche cinéma	0%	C15.1 C15.2
	0%	
<b>Fonction : Salle 3</b>		
CHIN (CHEMINEMENT INTERIEUR) - Accès salle 3	100%	
PBLA (SALLE RECEVANT DU PUBLIC ASSIS) - Salle 3	0%	C16
	50%	
<b>Fonction : Artistes</b>		
PRTE (PORTE EXTERIEURE) - Depuis le parking	0%	C17
CHIN (CHEMINEMENT INTERIEUR) - Couloir loges	100%	
VSTR (VESTIAIRE) - Loge (x2)	0%	C18.1 C18.2
DCHE (DOUCHE)	0%	C19
SNTR (SANITAIRE)	0%	C20
ESCI (ESCALIER INTERIEUR) - Accès à la scène depuis les logements	0%	D21.1 C21.2
CHIN (CHEMINEMENT INTERIEUR) - Scène	0%	C22
CHIN (CHEMINEMENT INTERIEUR) - Accès reste du bâtiment depuis les loges	100%	
	0%	
<b>NOTE GLOBALE DE CE SITE :</b>	<b>37%</b>	

MAITRE D'OUVRAGE  
**VILLE DE MIONS**

Site  
**023 - Centre culturel**

Localisation  
**Rue Fabien Martin  
MIONS**

Obstacle critique n°  **C1**

**Fonction Abord  
PRKG (PARKING) - Visiteurs**

Description  
**Balisage vertical de la place réservée non conforme**

**Principe**  
Poser une signalisation verticale conforme en hauteur



Déplacement panneau signalisation	qtés estim	estim unit HT	détail €HT	TOTAL €HT	
quantité	1				
Poteau					
<b>TOTAL</b>				<b>400</b>	sept-09
Complexité des travaux :					<i>Léger</i>

MAITRE D'OUVRAGE  
**VILLE DE MIONS**

Site  
**023 - Centre culturel**

Localisation  
**Rue Fabien Martin  
MIONS**

Obstacle critique n°  **C2**

**Fonction Abord  
PRKG (PARKING) - Personnel**

Description  
**Absence de place de stationnement réservée**

**Principe**

Créer une place de stationnement surélevée (largeur = 3,30m) avec une signalisation verticale conforme



STATIONNEMENT SURELEVE création	qtés	estim	détail	TOTAL	
	estim	unit HT	€ HT		
	quantité	1			
démolition revêt existant décapage 0,25 fond de forme grave 0,20 caillebotis au droit du caniveau bordures enrobé signalisation verticale marquage au sol					
<b>TOTAL</b>				<b>5 000</b>	sept-09
Complexité des travaux :					<i>Léger</i>

MAITRE D'OUVRAGE  
VILLE DE MIONS

Site  
023 - Centre culturel

Localisation  
Rue Fabien Martin  
MIONS

Obstacle critique n°  C3

**Fonction Abord**  
**CHEX (CHEMINEMENT EXTERIEUR) - Depuis le parking personnel**

Description  
**Revêtement du cheminement non conforme**  
**Présence d'un ressaut non conforme dans le cheminement**

**Principe**

Refaire le revêtement de sol (enrobé)

Créer un bateau conforme



REVETEMENT DE SOL + BATEAU voirie piétonne	qtés	estim	détail	TOTAL €HT	
	estim	unit HT	€HT		
quantité	1				
bordure dépose-repose décapage fond de forme grave ciment raccord revêtement bande podotactile extérieure revêtement de sol enrobé					
<b>TOTAL</b>				<b>4 000</b>	sept-09
Complexité des travaux :					<i>Léger</i>

MAITRE D'OUVRAGE  
VILLE DE MIONS

Site  
023 - Centre culturel

Localisation  
Rue Fabien Martin  
MIONS

Obstacle critique n°  C4

**Fonction Abord**  
**CHEX (CHEMINEMENT EXTERIEUR) - Abords porches**

Description  
**Absence de bande podotactile d'un côté de la traversée** **Rue de l'égalité**

**Principe**  
  
Poser une bande podotactile



POSE DE BANDES PODOTACTILES	qtés	estim	détail	TOTAL	
	estim	unit HT	€ HT		
quantité	1				
bandes podotactiles extérieures (2 m)					
<b>TOTAL</b>				<b>400</b>	sept-09
Complexité des travaux :					<i>Léger</i>

MAITRE D'OUVRAGE  
VILLE DE MIONS

Site  
023 - Centre culturel

Localisation  
Rue Fabien Martin  
MIONS

Obstacle critique n°  C5.1

**Fonction Entrée**  
**PRTE (PORTE EXTERIEURE) - Entrée principale**

Description  
**Dispositifs de commande d'accès mal positionné (hauteur excessive) 150cm**

**Principe**

Déplacer le boîtier d'appel et le dispositif d'ouverture de manière à ce que toutes les commandes soient à :

- 0,40m d'un angle rentrant de parois ou de tout autre obstacle à l'approche d'un fauteuil roulant
- Une hauteur comprise entre 0,90m et 1,30m



DEPLACEMENT BOITIERS	qtés	estim	détail	TOTAL	
	estim	unit HT	€ HT		
quantité	1				
électricité					
finitions					
<b>TOTAL</b>				<b>700</b>	sept-09
Complexité des travaux :					<i>Léger</i>

MAITRE D'OUVRAGE  
VILLE DE MIONS

Site  
023 - Centre culturel

Localisation  
Rue Fabien Martin  
MIONS

Obstacle critique n°   C5.2

**Fonction Entrée**  
**PRTE (PORTE EXTERIEURE) - Entrée principale**

Description  
**Présence d'un paillason non conforme**

**Principe**

Poser un paillason conforme :  
rigide avec armature acier



CHANGEMENT PAILLASSON	qtés estim	estim unit HT	détail € HT	TOTAL € HT	
quantité	1				
revêtement de sol (1 m²)					
<b>TOTAL</b>				<b>300</b>	sept-09
Complexité des travaux :					<i>Léger</i>

MAITRE D'OUVRAGE  
**VILLE DE MIONS**

Site  
**023 - Centre culturel**

Localisation  
**Rue Fabien Martin  
MIONS**

Obstacle critique n°  **C6**

**Fonction Accueil**  
**BURE (BUREAU) - Accueil**

Description  
**Zone de lecture et d'écriture non conforme**

**Principe**

Poser une tablette à 80 cm de hauteur  
et 70 cm de hauteur libre sous plan



POSE TABLETTE PLIANTE	qtés	estim	détail	TOTAL	
	estim	unit HT	€ HT		
quantité	1				
menuiserie finitions					
<b>TOTAL</b>				<b>400</b>	sept-09
Complexité des travaux :					<i>Léger</i>

MAITRE D'OUVRAGE  
**VILLE DE MIONS**

Site  
**023 - Centre culturel**

Localisation  
**Rue Fabien Martin  
MIONS**

Obstacle critique n°  **C7**

**Fonction Administration  
PACA (SALLE DE PAUSE ET CAFE)**

Description  
**Largeur utile de passage de la porte insuffisante**

**Principe**

Remplacer la porte existante par une porte de 90 cm (83 cm de largeur de passage utile)



PORTE changement pour élargissement sous réserve portes non coupe-feu et structure	qtés	estim	détail	TOTAL	
	estim	unit HT	€ HT		
quantité	1				
dépose dormant élargissement baie fourniture bloc-porte, scellement inclus raccords, finitions sol et murs					
				<b>1 500</b>	sept-09
Complexité des travaux :					<i>Léger</i>

MAITRE D'OUVRAGE  
**VILLE DE MIONS**

Site  
**023 - Centre culturel**

Localisation  
**Rue Fabien Martin  
MIONS**

Obstacle critique n°  **C8.1**

**Fonction Salle de spectacle  
SNTR (SANITAIRE) - Du bar**

Description

**Barre de transfert non conforme**

**Hauteur sous lavabo non conforme, Robinet non conforme**

**Principe**

Poser une barre coudée (hauteur entre 70 et 80 cm et entre 35 et 40 cm de l'axe du siège)

Modifier le siphon et le décaler vers le mur

Changer le robinet pour un mélangeur monobranche



SANITAIRES barre d'appui	qtés	estim	détail	TOTAL	
	estim	unit HT	€ HT		
quantité	1				
pose barre coudée (h entre 70 et 80 cm) déporter le siphon contre le mur mélangeur monobranche					
<b>TOTAL</b>				<b>1 000</b>	sept-09
Complexité des travaux :					<i>Léger</i>

MAITRE D'OUVRAGE  
**VILLE DE MIONS**

Site  
**023 - Centre culturel**

Localisation  
**Rue Fabien Martin  
MIONS**

Obstacle critique n°  **C8.2**

**Fonction Salle de spectacle  
SNTR (SANITAIRE) - Du bar**

Description  
**Hauteur du lavabo non conforme, hauteur du miroir excessive  
Hauteur sous lavabo non conforme**

**Principe**

Déplacer le lavabo à une hauteur conforme (80 cm maximum)

Déplacer le miroir à une hauteur conforme (130 cm maximum)

Supprimer la face avant du plan de toilette



SANITAIRES mise en conformité lavabo	qtés	estim	détail	TOTAL	
	estim	unit HT	€ HT		
quantité	1				
alim. et vidanges déplacement lavabo (démonte et repose) modification plan de toilette Déplacer le miroir à une hauteur conforme					
<b>TOTAL</b>				<b>1 000</b>	sept-09
Complexité des travaux :					<i>Léger</i>

MAITRE D'OUVRAGE  
**VILLE DE MIONS**

Site  
**023 - Centre culturel**

Localisation  
**Rue Fabien Martin  
MIONS**

Obstacle critique n°  **C9**

**Fonction Salle de spectacle**  
**PBLA (SALLE RECEVANT DU PUBLIC ASSIS) - Salle de spectacle**

Description  
**Absence de boucle à induction magnétique**

**Principe**

Poser et baliser une boucle à induction magnétique dans la salle



BOUCLE D'INDUCTION MAGNETIQUE	qtés	estim	détail	TOTAL	
	estim	unit HT	€ HT		
quantité	1				
amplificateur matériel annexe					
				<b>2 000</b>	sept-09
Complexité des travaux :					<i>Léger</i>

MAITRE D'OUVRAGE  
VILLE DE MIONS

Site  
023 - Centre culturel

Localisation  
Rue Fabien Martin  
MIONS

Obstacle critique n°   C10

**Fonction Salle d'exposition**  
**PRTE (PORTE EXTERIEURE) - Accès depuis le parking**

Description  
**Présence d'un paillason non conforme**

**Principe**

Poser un paillason conforme :  
rigide avec armature acier



CHANGEMENT PAILLASSON	qtés	estim	détail	TOTAL	
	estim	unit HT	€ HT		
quantité	1				
revêtement de sol (4 m²)					
<b>TOTAL</b>				<b>1 200</b>	sept-09
Complexité des travaux :					<i>Léger</i>

MAITRE D'OUVRAGE  
VILLE DE MIONS

Site  
023 - Centre culturel

Localisation  
Rue Fabien Martin  
MIONS

Obstacle critique n°  C11

**Fonction Salle d'exposition**  
**SNTR (SANITAIRE) - Proche salle d'exposition**

Description  
**Hauteur du lavabo non conforme, hauteur du miroir excessive**  
**Hauteur sous lavabo non conforme**

**Principe**

Déplacer le lavabo à une hauteur conforme (80 cm maximum)

Déplacer le miroir à une hauteur conforme (130 cm maximum)

Supprimer la face avant du plan de toilette



SANITAIRES mise en conformité lavabo	qtés	estim	détail	TOTAL	
	estim	unit HT	€ HT		
quantité	1				
alim. et vidanges déplacement lavabo (démonte et repose) modification plan de toilette Déplacer le miroir à une hauteur conforme					
<b>TOTAL</b>				<b>1 000</b>	sept-09
Complexité des travaux :					<i>Léger</i>

MAITRE D'OUVRAGE  
**VILLE DE MIONS**

Site  
**023 - Centre culturel**

Localisation  
**Rue Fabien Martin  
MIONS**

Obstacle critique n°  **C12**

**Fonction Cinéma**  
**CHIN (CHEMINEMENT INTERIEUR) - Accès au cinéma depuis la médiathèque**

Description  
**Présence d'éléments vitrés non marqués par des bandes de vigilance**

**Principe**

Poser des bandes de couleur contrastée à une hauteur entre 1,10 m et 1,60 m du sol



BANDES DE VIGILANCE	qtés	estim	détail	TOTAL	
	estim	unit HT	€ HT		
quantité	1				
bandes de vigilance (130cm)					
<b>TOTAL</b>				<b>100</b>	sept-09
Complexité des travaux :					<i>Léger</i>

MAITRE D'OUVRAGE  
**VILLE DE MIONS**

Site  
**023 - Centre culturel**

Localisation  
**Rue Fabien Martin  
MIONS**

Obstacle critique n°  **C13**

**Fonction Cinéma**  
**PRTE (PORTE EXTERIEURE) - Sortie cinéma**

Description  
**Présence d'un paillason non conforme**

**Principe**

Poser un paillason conforme :  
rigide avec armature acier



CHANGEMENT PAILLASSON	qtés estim	estim unit HT	détail € HT	TOTAL € HT	
quantité	1				
revêtement de sol (1 m²)					
<b>TOTAL</b>				<b>300</b>	sept-09
Complexité des travaux :					<i>Léger</i>

MAITRE D'OUVRAGE  
**VILLE DE MIONS**

Site  
**023 - Centre culturel**

Localisation  
**Rue Fabien Martin  
MIONS**

Obstacle critique n°  **C14.1**

**Fonction Cinéma**  
**PBLA (SALLE RECEVANT DU PUBLIC ASSIS) - Cinéma**

Description  
**Absence d'emplacement aménagé pour les usagers en fauteuil roulant**

**Principe**  
  
Créer 3 places en remplaçant 4 sièges  
actuels par des sièges amovibles



MODIFICATION MOBILIER	qtés	estim	détail	TOTAL	
	estim	unit HT	€ HT		
quantité	1				
démontage sièges Fourniture 4 sièges amovibles pliants finitions					
<b>TOTAL</b>				<b>4 000</b>	sept-09
Complexité des travaux :					<i>Léger</i>

MAITRE D'OUVRAGE  
**VILLE DE MIONS**

Site  
**023 - Centre culturel**

Localisation  
**Rue Fabien Martin  
MIONS**

Obstacle critique n°   **C14.2**

**Fonction Cinéma**  
**PBLA (SALLE RECEVANT DU PUBLIC ASSIS) - Cinéma**

Description

- Absence de boucle à induction magnétique**
- Absence de bande podotactile d'éveil en haut des volées de marches**
- Absence de contre marche sur la première et/ou la dernière marche**

**Principe**

Poser et baliser une boucle à induction magnétique dans la salle

Poser des bandes podotactiles sur chaque palier descendant

Poser une bande de couleur contrastée sur la 1er et dernière contremarche de l'escalier



BOUCLE D'INDUCTION MAGNETIQUE	qtés	estim	détail	TOTAL	
	estim	unit HT	€ HT		
quantité	1				
amplificateur matériel annexe bandes podotactiles (0,9*2m) Contremarches (0,9*4m) finitions				2 300	sept-09
Complexité des travaux :					<i>Léger</i>

MAITRE D'OUVRAGE  
**VILLE DE MIONS**

Site  
**023 - Centre culturel**

Localisation  
**Rue Fabien Martin  
MIONS**

Obstacle critique n°  **C15.1**

**Fonction Cinéma**  
**SNTR (SANITAIRE) - Proche cinéma**

Description  
**Barre de transfert non conforme**  
**Hauteur sous lavabo non conforme**

**Principe**

Poser une barre coudée (hauteur entre 70 et 80 cm et entre 35 et 40 cm de l'axe du siège)

Modifier le siphon et le décaler vers le mur



SANITAIRES barre d'appui	qtés	estim	détail	TOTAL	
	estim	unit HT	€ HT		
quantité	1				
pose barre coudée (h entre 70 et 80 cm) déporter le siphon contre le mur					
<b>TOTAL</b>				<b>600</b>	sept-09
Complexité des travaux :					<i>Léger</i>

MAITRE D'OUVRAGE  
VILLE DE MIONS

Site  
023 - Centre culturel

Localisation  
Rue Fabien Martin  
MIONS

Obstacle critique n°  C15.2

**Fonction Cinéma**  
**SNTR (SANITAIRE) - Proche cinéma**

Description  
***Hauteur du lavabo non conforme, hauteur du miroir excessive***  
***Hauteur sous lavabo non conforme***

**Principe**

Déplacer le lavabo à une hauteur conforme (80 cm maximum)

Déplacer le miroir à une hauteur conforme (130 cm maximum)

Supprimer la face avant du plan de toilette



SANITAIRES mise en conformité lavabo	qtés	estim	détail	TOTAL	
	estim	unit HT	€ HT		
quantité	1				
alim. et vidanges déplacement lavabo (démonte et repose) modification plan de toilette Déplacer le miroir à une hauteur conforme					
<b>TOTAL</b>				<b>1 000</b>	sept-09
Complexité des travaux :					<i>Léger</i>

MAITRE D'OUVRAGE  
**VILLE DE MIONS**

Site  
**023 - Centre culturel**

Localisation  
**Rue Fabien Martin  
MIONS**

Obstacle critique n°  **C16**

**Fonction Salle 3**  
**PBLA (SALLE RECEVANT DU PUBLIC ASSIS) - Salle 3**

Description  
**Présence d'éléments vitrés non marqués par des bandes de vigilance**

**Principe**

Poser des bandes de couleur contrastée à une hauteur entre 1,10 m et 1,60 m du sol



BANDES DE VIGILANCE	qtés	estim	détail	TOTAL	
	estim	unit HT	€ HT		
quantité	1				
bandes de vigilance (235cm)					
<b>TOTAL</b>				<b>300</b>	sept-09
Complexité des travaux :					<i>Léger</i>

MAITRE D'OUVRAGE  
**VILLE DE MIONS**

Site  
**023 - Centre culturel**

Localisation  
**Rue Fabien Martin  
MIONS**

Obstacle critique n°  **C17**

**Fonction Artistes**  
**PRTE (PORTE EXTERIEURE) - Depuis le parking**

Description  
**Seuil de la porte excessif** **20 cm**

**Principe**

Créer une rampe avec palier conforme devant la porte



RAMPE création	qtés	estim	détail	TOTAL	
	estim	unit HT	€ HT		
quantité	<b>1</b>				
démol partielle / décaissé dans le sol existant paliers décapage 0,25 fond de forme chape béton désactivé chasse-roue					
<b>TOTAL</b>				<b>3 000</b>	sept-09
Complexité des travaux :					<i>Léger</i>

MAITRE D'OUVRAGE  
**VILLE DE MIONS**

Site  
**023 - Centre culturel**

Localisation  
**Rue Fabien Martin  
MIONS**

Obstacle critique n°  **C18.1**

**Fonction Artistes**  
**VSTR (VESTIAIRE) - Loge (x2)**

Description  
**Absence de lit de change**

**Principe**

Poser un lit de change de 0,80 m de large minimum



LIT DE CHANGE	qtés	estim	détail	TOTAL	
	estim	unit HT	€ HT		
quantité	1				
pose d'un lit de change				750	sept-09
Complexité des travaux :					Léger

MAITRE D'OUVRAGE  
VILLE DE MIONS

Site  
023 - Centre culturel

Localisation  
Rue Fabien Martin  
MIONS

Obstacle critique n°  C18.2

**Fonction Artistes**  
**VSTR (VESTIAIRE) - Loge (x2)**

Description  
**Hauteur du lavabo non conforme**  
**Hauteur sous lavabo non conforme**

**Principe**

Déplacer le lavabo à une hauteur conforme (80 cm maximum)

Supprimer la face avant du plan de toilette



SANITAIRES mise en conformité lavabo	qtés	estim	détail	TOTAL	
	estim	unit HT	€ HT		
quantité	1				
alim. et vidanges déplacement lavabo (démonte et repose) modification plan de toilette					
<b>TOTAL</b>				<b>900</b>	sept-09
Complexité des travaux :					<i>Léger</i>

MAITRE D'OUVRAGE  
VILLE DE MIONS

Site  
023 - Centre culturel

Localisation  
Rue Fabien Martin  
MIONS

Obstacle critique n°  C19

**Fonction Artistes**  
**DOUCHE (DOUCHE)**

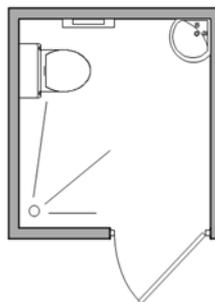
Description  
**Absence de douche adaptée à tous**

**Principe**

Supprimer la cloison entre la douche, le wc et le lavabo.

Aménager le local ainsi créé en bloc douche et sanitaire adapté à tous.

*Plan schématique*



SANITAIRES modifications existant sous réserve de conformité avec les effectifs	qtés	estim	détail	TOTAL € HT	
	estim	unit HT	€ HT		
quantité	1				
dépose des existants démolition cloison construction cloison alim. et vidanges WC (h entre 45 et 50 cm) mélangeur monobranche lave-mains, siphon décentré miroir sur support incliné barre coudée (h entre 70 et 80 cm) douche + wc accessible siège de douche + barre d'appui revêtement sol raccords faïences murales raccords enduits+peinture, signalétique					
<b>TOTAL</b>				<b>7 000</b>	sept-09
Complexité des travaux :					<i>Moyen</i>

MAITRE D'OUVRAGE  
**VILLE DE MIONS**

Site  
**023 - Centre culturel**

Localisation  
**Rue Fabien Martin  
MIONS**

Obstacle critique n°  **C20**

**Fonction Artistes  
SNTR (SANITAIRE)**

Description  
***Absence de sanitaire adapté à tous***

**Principe**  
  
Obstacle traité en OC 19



Voir OC 19

MAITRE D'OUVRAGE  
VILLE DE MIONS

Site  
023 - Centre culturel

Localisation  
Rue Fabien Martin  
MIONS

Obstacle critique n°  D21.1

**Fonction Artistes**  
**ESCI (ESCALIER INTERIEUR) - Accès à la scène depuis les loges**

Description  
**Escalier non doublé d'un dispositif de franchissement conforme**

**Principe**  
Installer un élévateur à gauche de l'escalier



ELEVATEUR INTERIEUR sous réserve plans de structure et dérogation	qtés	estim	détail	TOTAL €HT
	estim	unit HT	€ HT	
fosse 1,80 x 2,00x1,20				
gaine maçonnée 1,80x2,00				
raccords plancher				
raccords, rebouchages				
alimentation électrique de la plate-forme				
ventilation				
Élévateur 2 portes				
raccords, finitions				
			<b>TOTAL</b>	<b>50 000</b>
Complexité des travaux :				<i>Lourd</i>

IL EST PREVU UNE PROVISION ET NON UNE ESTIMATION CAR CES TRAVAUX, COMPLEXES, NECESSITENT UNE ETUDE APPROFONDIE

MAITRE D'OUVRAGE  
VILLE DE MIONS

Site  
023 - Centre culturel

Localisation  
Rue Fabien Martin  
MIONS

Obstacle critique n°  C21.2

**Fonction Artistes**  
**ESCI (ESCALIER INTERIEUR) - Accès à la scène depuis les loges**

Description

- Absence de nez de marches contrastés et/ou non glissants**
- Absence de bande podotactile d'éveil en haut des marches**
- Absence de contre marche sur la première et/ou la dernière marche**
- Absence de mains courantes**

**Principe**

- Poser des bandes antidérapantes et de couleur contrastée sur chaque marche
- Poser une bande podotactile en haut de l'escalier
- Poser une bande de couleur contrastée sur la 1er et dernière contremarche de l'escalier
- Poser une main courante sur écuysers côté droit et sur potelets côté gauche



Équipement escalier	qtés	estim	détail	TOTAL	sept-09
	estim	unit HT	€ HT		
	quantité	1			
nez de marche (1,8m*5)					
bandes pododactiles (1,8m)					
contremarches (1,8*2m)					
main courante sur barraudage (1m)					
main courante sur écuysers (1m)					
<b>TOTAL</b>				<b>2 100</b>	
Complexité des travaux :					<i>Léger</i>

MAITRE D'OUVRAGE  
**VILLE DE MIONS**

Site  
**023 - Centre culturel**

Localisation  
**Rue Fabien Martin  
MIONS**

Obstacle critique n°  **C22**

**Fonction Artistes**  
**CHIN (CHEMINEMENT INTERIEUR) - Scène**

Description  
**Largeur utile de passage du vantail libre insuffisante** **63 cm**

**Principe**

Changer les ouvrants par des vantaux tiercés (0,90m de passage libre au vantail de service)



CHANGEMENT DES VANTAUX pour tiercés sous réserve portes non coupe-feu	qtés	estim	détail	TOTAL €HT	
	estim	unit HT	€ HT		
quantité	<b>1</b>				
changement des vantaux pour tiercés crémone pompiers raccords, finitions				<b>1 600</b>	sept-09
Complexité des travaux :					<b>Léger</b>

## POINTS D'AMÉLIORATION D'USAGE POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Le respect de la réglementation en matière d'accessibilité est une nécessité. Il n'assure pas pour autant un confort d'usage toujours satisfaisant pour les personnes en situation de handicap.

Il convient donc de noter les problèmes qui peuvent se poser lors de l'usage du bâtiment par des personnes ayant une déficience motrice, visuelle, auditive ou mentale, et de décrire des solutions d'amélioration.

Ces relevés sont présentés et traités dans cette partie, sous l'appellation de « points d'amélioration d'usage » ou « recommandations ».

Certains ont fait l'objet « d'obstacles critiques » et de préconisations dans la première partie du rapport. Il semble malgré tout important de généraliser la mise en garde sur certains obstacles potentiels dans cette partie.

Les points traités et les suggestions concernent :

- Sensibilisation du personnel à l'accueil de personnes en situation de handicap (R1)
- Le marquage des dangers par bandes de vigilance, bandes podotactiles d'éveil (R2, 3, 4).
- La pose de paillasons armés conformes (R5).
- Les systèmes de guidage par bandes à installer (R6).
- Les boucles magnétiques à l'attention des malentendants (R7).
- La mise à disposition de système de communication et d'alerte (R8)
- La mise en place d'une signalétique adaptée (R9).
- Le réglage des ferme-portes à adapter (R10).
- Les mains-courantes des escaliers (R11 et R12).
- L'aménagement de sanitaires (R13 et R14).
- L'éclairage dans le bâtiment (R15)

### *Correspondance des pictogrammes :*

-  Déficience auditive
-  Déficience motrice
-  Déficience visuelle
-  Déficience mentale

<b>Recommandations 1</b> : Sensibilisation du personnel à l'accueil de personnes en situation de handicap	
---	---

Se sentir accueilli, attendu par le personnel d'accueil est une demande prioritaire des personnes handicapées, quel que soit le type de handicap. Répondre à cette attente implique que l'ensemble du personnel soit sensibilisé aux questions du handicap. Il s'agit de ne pas montrer de réticence, d'être capable d'aller vers les personnes handicapées et de s'adapter aux demandes sans être surpris ni dérouté.

On ne doit pas s'étonner, par exemple, qu'une personne malvoyante demande un renseignement sur quelque chose qui se trouve sous ses yeux.

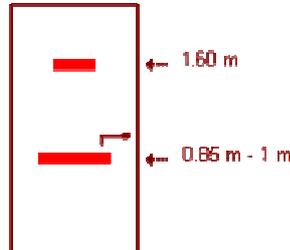
Le personnel d'accueil doit aussi savoir que les personnes déficientes auditives peuvent parler et ne pas entendre. Par conséquent, le mode de communication doit être adapté : parler bien en face, sans crier, en faisant un effort d'articulation, ne pas hésiter à utiliser un support papier. L'acquisition par le personnel de quelques notions de langage des signes semble utile.

De même, l'accueil des personnes ayant un handicap mental peut être amélioré par différentes démarches adaptées. Pour ces personnes, il est préférable de réduire l'attente au maximum.

Dans la plupart des cas, un contact préalable avec les professionnels du handicap et les centres ressources spécialisés dans la prise en charge du handicap permet de mieux cerner les besoins.

<b>Recommandations 2</b> : Le marquage des dangers par bandes de vigilance, bandes podotactiles d'éveil	
---	---

Il convient d'installer systématiquement des bandes de vigilance à double hauteur sur toute la largeur des vitrages (portes, parties fixes, ...) à l'intérieur du bâtiment.



<b>Recommandations 3</b> : Le marquage des dangers par bandes de vigilance, bandes podotactiles d'éveil	
---	---

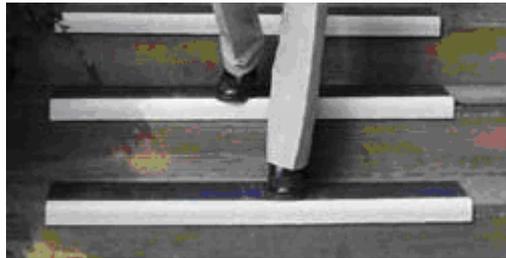
Une volée de marches descendantes d'un escalier crée un danger potentiel de chute notamment pour les personnes malvoyantes. La pose d'une bande podotactile d'éveil à 50 cm de la première marche permet d'avertir ces personnes du danger.



**Recommandations 4** : Le marquage des dangers par bandes de vigilance, bandes podotactiles d'éveil



Les marches d'un escalier, si elles ne sont pas repérées en chacune de leurs extrémités, peuvent s'avérer glissantes et/ou dangereuses pour des personnes malvoyantes. Il convient de poser systématiquement sur chaque nez de marche une bande rugueuse contrastée et antidérapante. Cependant les bandes sur les nez de marches ne doivent pas être en relief et trop antidérapantes afin de ne pas créer une gêne pour les personnes à mobilité réduite.



**Recommandations 5** : Pose de paillassons armés conformes



Les tapis brosses sont à proscrire. Installer en lieu et place des paillassons armés à lattes métalliques.



**Recommandations 6** : Les systèmes de guidage par bandes à installer



Il peut être difficile pour une personne non-voyante de se repérer au sein du bâtiment. Il est préférable donc d'installer des bandes de guidage.

Des bandes peuvent également être posées en fonction des attentes du personnel non voyant utilisant le bâtiment.



**Recommandations 7 : Les boucles magnétiques à l'attention des malentendants**



Afin d'améliorer l'audition des personnes malentendantes portant un appareil de correction il est nécessaire d'installer des boucles d'induction magnétique.

La réglementation impose l'installation de ces boucles dans toutes les parties sonorisée :

- La salle de spectacle
- La salle de cinéma

Cependant afin d'offrir une qualité d'audition satisfaisante pour tous, nous recommandons la sonorisation de certaines zones. Une fois ces zones équipées, ne pas oublier de baliser l'existence de ces équipements et de former le personnel à son utilisation.



**Recommandations 8 : La mise à disposition de système de communication et d'alerte**



Afin de permettre une autonomie aux personnes mal voyantes ou non voyantes, il est recommandé de les munir, soit en permanence pour le personnel, soit au niveau de l'accueil pour les visiteurs, de système de communication type « talkie walkie », afin qu'ils puissent entrer en contact avec quelqu'un si ils ont besoin d'une réorientation.

De même afin d'assurer la sécurité des usagers mal entendant, il est recommandé de mettre à leur disposition des équipements vibreurs qui permettent de transmettre le système sonore des alarmes de site (incendie ...).



**Recommandations 9 : La mise en place d'une signalétique adaptée**



La signalétique d'un bâtiment doit faire l'objet d'une attention particulière.

Même si parfois la signalétique ne respecte pas à 100% les bonnes pratiques, nous n'avons pas relevé d'élément que nous pouvons qualifier de critique.

**Bonnes pratiques en matière de signalétique :**

La signalétique doit servir :

- A jalonner un déplacement sur sa totalité (aspects directionnels et de position : visuels – sonores – tactiles).

- A orienter les visiteurs et le personnel quant aux accès, services et sorties de secours. Il s'agit de privilégier les cheminements aménagés grâce à des pictogrammes signalant les différents équipements, en particuliers ceux accessibles aux personnes en situation de handicap.
- A avertir des risques de danger.
- A informer sur les modes d'usage des équipements ou des lieux.

Les points essentiels pour une bonne signalétique :

#### Typographie :

- Utiliser une police antique, c'est-à-dire avec des caractères d'écriture de forme bâton sans empattement. Ce type de police peut être Arial, Univers, Helvetica, Futura, ...
- Privilégier si possible l'écriture en minuscule.
- Employer un corps de police de caractère adapté à la distance probable de vision. Pour une seule ligne d'écriture, la taille des lettres doit être de 30 mm par mètre de distance d'observation.
- Hauteur des caractères d'écriture en aucun cas inférieure à :
  - 15 mm pour les éléments de signalisation et d'information relatifs à l'orientation.
  - 4,5 mm sinon.
- Choisir des couleurs « franches » et soutenues, contrastées par rapport à la couleur des panneaux. Si possible se limiter à une association de deux couleurs.
- Favoriser l'utilisation d'icônes et de pictogrammes (cf. pictogrammes normalisés).

#### Disposition des informations sur le panneau :

- Favoriser le regroupement logique des informations.
- Limiter la longueur de ligne du texte et le nombre de mots.
- Faire apparaître clairement la relation entre les informations et les actions à entreprendre.

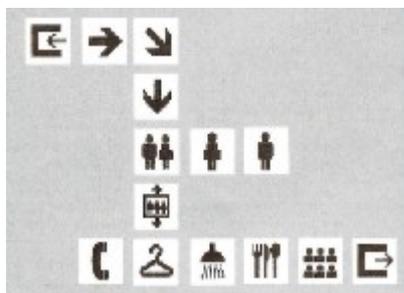
#### Situation des panneaux :

- Assurer une bonne lisibilité, adaptée aux différents angles de vision.
- Les informations doivent être lisibles en position « debout » comme « assis ».
- Veiller à éviter un contre jour.
- Implanter les panneaux de façon à ne pas créer de danger pour la circulation.
- Assurer une continuité de l'information notamment en matière de guidage.

#### Eclairage :

- Ne doit pas modifier la couleur des panneaux.
- Eviter les zones d'ombres et le phénomène d'éblouissement (éviter les surfaces réfléchissantes et régler la puissance).

#### Exemples de pictogrammes :



Pictogrammes standards d'orientation



Pictogrammes standards d'information

<b>Recommandations 10</b> : Le réglage des ferme-portes à adapter	
---	---

De nombreuses portes sont équipées de « Groom » ou « Ferme porte ». Ces équipements ne doivent pas créer d'obstacles en matière d'accessibilité, ou exiger un effort excessif afin d'ouvrir les portes qui en sont équipées.

Pour cela un réglage périodique et fréquent de ces équipements doit être réalisé, par exemple, au minimum deux fois par an.

Cette remarque s'applique en particulier aux portes des parkings, des sanitaires ainsi qu'aux portes coupe-feu.

Un test peut être réalisé, sur la base du volontariat afin de vérifier avec une personne utilisatrice du bâtiment en situation de handicap que les portes se manœuvrent sans difficulté.

<b>Recommandations 11</b> : Les mains-courantes des escaliers	
---	---

Les mains-courantes des escaliers doivent dépasser les premières et dernières marches pour permettre aux personnes déficientes visuelles de repérer le début et la fin des volées de marches. Cette main courante doit être contrastée du reste de l'environnement et surtout être continue au niveau des paliers.

<b>Recommandations 12</b> : Les mains-courantes des escaliers	
---	---

Afin de faciliter le repérage pour des personnes non voyantes nous recommandons l'installation de repères en braille de chaque niveau dans les paliers des escaliers et à proximité immédiate des ascenseurs.

Pour les escaliers ce repère doit être placé sur la main courante, qui doit être continue et non coupé au niveau des paliers.

Pour les ascenseurs, ces équipements peuvent être placés à proximité des boutons de commandes sur le palier, ces boutons sont eux en même en relief et doublés en braille comme dans la cabine.

<b>Recommandations 13</b> : L'aménagement de sanitaires	
---	---

Pour tous les équipements de manière générale (interrupteurs, dispositif d'appel, ...) et tout particulièrement pour les équipements dans les sanitaires, nous recommandons d'utiliser les contrastes. Par exemple dans les sanitaires :

- En utilisant des abattants de couleur noire afin qu'ils soient plus facilement visibles par les personnes mal voyantes en étant contrastés par rapport au sanitaire
- Des commandes de robinetterie contrastées

...

**Recommandations 14 : L'aménagement de sanitaires**



Dans les sanitaires accessibles aux PMR, il est préférable pour le confort d'usage, d'installer des barres d'appui coudées. Ces dernières permettent en effet une meilleure préhension lors du transfert du fauteuil vers la cuvette.



Il faut également veiller à ce que la zone de transfert ne soit pas encombrée : pas de poubelle ou de mobilier, ... (cf. sensibilisation du personnel de nettoyage).



Il est, également, préférable de poser une poignée supplémentaire pour faciliter la fermeture de la porte du sanitaire.



**Recommandations 15 : L'éclairage dans le bâtiment**



L'éclairage est très important, il doit contribuer au plaisir, au confort de lecture et à la sécurité. Il est préférable qu'il soit diffus et indirect, pour éviter tout éblouissement. On évite donc les spots tournés vers les visiteurs, les surfaces réverbérantes, les zones d'obscurité, mais aussi les contrastes brutaux entre salles et passages. Ce dernier point est un critère de confort pour les personnes malvoyantes, mais aussi pour les personnes ayant un handicap mental, sensibles à l'environnement.

## LEXIQUE

**Bateaux :**

Rabaissements du trottoir au niveau d'une traversée de chaussée, permettant le passage du trottoir vers la chaussée.

**Bandes de guidage :**

Éléments en relief positionnés au sol, décrivant un cheminement usuel et permettant aux déficients visuels de se repérer au sein d'un espace.

**Bandes de vigilance, bandes podotactiles :**

Éléments rugueux positionnés au sol, repérables par les déficients visuels, pour signaler un obstacle imminent (traversée de chaussée, mobilier, ...).

**Bandes de signalisation :**

Éléments opaques positionnés sur les vitrages pour signaler leur présence.

**Chanfrein :**

Petite surface plane obtenue en abattant l'arête d'une pierre, d'une brique, d'une pièce de bois ou de métal.

**Dévers :**

Déclivité transversale, inclinaison du terrain ou de la structure perpendiculaire au sens du cheminement.

**Dormant :**

Châssis fixe et immobile d'une porte.

**Élévateur :**

Équipement servant à transporter des personnes ou des charges d'un niveau à un autre dans une cabine fermée ou non.

**Espace de manœuvre (avec possibilité de demi-tour) :**

L'espace de manœuvre permet la manœuvre du fauteuil roulant ou d'une personne cheminant avec une ou deux cannes. Il permet de s'orienter différemment ou de faire demi-tour.

L'espace de manœuvre reste lié au cheminement avec une exigence de diamètre de 1,50 m.

**Espace de manœuvre de porte :**

Qu'une porte soit située latéralement ou perpendiculairement à l'axe d'une circulation commune, l'espace de manœuvre correspond à un rectangle de même largeur que la circulation commune, mais dont la longueur varie selon que l'on tire ou que l'on pousse la porte.

Deux cas de figure :

- Ouverture en poussant : longueur de l'espace de manœuvre = 1,70 m
- Ouverture en tirant : longueur de l'espace de manœuvre = 2,20 m

**Espace d'usage :**

L'espace d'usage permet le positionnement d'un fauteuil roulant ou d'une personne cheminant avec une ou deux cannes pour utiliser un équipement ou un dispositif de commande ou de service.

L'espace d'usage est situé à l'aplomb de l'équipement ou du dispositif de commande ou de service. Il correspond à un rectangle plan et horizontal de 0,80 m X 1,30 m.

**Grille :**

On entend par grille, les équipements de la voirie permettant l'écoulement de l'eau et dont la surface présente des fentes.

**Largeur courante d'un cheminement :**

Il s'agit de la largeur du cheminement sans tenir compte des différents obstacles.

**Largeur ponctuelle :**

Largeur du cheminement, sur une partie restreinte de celui-ci, réduite par la présence d'un obstacle.

**Largeur utile d'une porte, passage utile :**

Largeur effective minimale de passage d'une porte, celle-ci étant supposée ouverte à 90° (passage en ligne droite).

**Mobilier urbain, équipements urbains :**

Tout élément d'ameublement, fixe ou amovible, permanent ou temporaire, d'usage collectif concourant à la sécurité, à l'information, au bien être de l'utilisateur et à l'organisation fonctionnelle du cheminement.

**Nez du quai :**

Devant l'abribus, limite entre le trottoir piéton et la chaussée.

**Ouvrant :**

Partie mobile d'une porte. Synonyme de battant.

**OC :**

Obstacle Critique

**OD :**

Obstacle Disqualifiant

**Pallier de repos**

Le pallier de repos permet à une personne debout mais à mobilité réduite ou à une personne en fauteuil roulant de se reprendre, de souffler.

Le pallier de repos s'insère intégralement dans le cheminement, il correspond à une surface plane et horizontale de dimension minimale 1,20 m X 1,40 m

**Pente :**

Déclivité axiale, inclinaison du terrain ou de la structure dans le sens du cheminement.

**PFR :**

Personne en Fauteuil Roulant.

**PMR :**

Personne à Mobilité Réduite

**Porte-à-faux :**

Une installation est dite en porte-à-faux lorsqu'un élément est supporté par une partie qui est elle-même au-dessus du vide, c'est-à-dire sans support immédiatement en dessous de l'élément en « porte-à-faux ».

**Rampe :**

Partie du cheminement créée volontairement avec une certaine déclivité afin de traiter une différence ponctuelle de niveaux.

**Ressaut :**

Différence ponctuelle de niveau inférieure à 2 cm.

**Sas d'isolement :**

Elément de sécurité : ils ont pour fonction d'éviter la propagation des effets d'un incendie provenant d'un local particulier (parking, caves, celliers, etc.) au reste du bâtiment. Les deux portes s'ouvrent à l'intérieur du sas : lorsqu'un usager handicapé franchit une porte, un autre usager doit pouvoir ouvrir l'autre porte.

A l'intérieur du sas, l'espace de manœuvre correspond à un rectangle plan et horizontal de 1,20 m X 2, 20 m.  
A l'extérieur du sas, chaque porte doit disposer d'un espace de manœuvre de 1,20 m 1,70 m.

**Seuil :**

Changement de niveau créé au niveau du bas de l'ouverture d'une porte.

**Traversée de chaussée matérialisée :**

Zone balisée permettant aux piétons de franchir les voies réservées à la circulation routière.

**Table de change :**

Table à l'origine utilisée dans le cabinet du kinésithérapeute, pouvant avoir d'autres fonctions.

Elle peut être placée dans des lieux où les personnes à mobilité réduite ont besoin de s'allonger ou se changer (ex : Vestiaire).